

OBSERVATION  
4

cette parcelle ZA 167 n'est pas  
une parcelle Boisée

Le 21 septembre 2021 signature de l'acte d'achat chez le notaire. Le notaire a fourni le certificat d'urbanisme. Sur ce document le classement est A+UC, aucune mention d'erreur de classement n'est mentionnée.

Le 8 décembre 2021 la mairie accorde l'autorisation de déboisement. Détail des essences et photos des arbres. Sur le document aucune mention d'erreur de classement, ni de la part de la mairie, ni de la CCPM.

Le 27 juillet 2022 demande préalable déposée à la mairie pour mise à niveau. Refus du maire, toujours aucune indication d'une possible erreur de classement.

Le 7 mars 2023 nouvelle demande préalable de remise à niveau d'au moins 2 mètres. Accord verbal du maire devant plusieurs conseillers et monsieur Alex ROUSSEAU ancien conseiller. Puis refus le 27 mars 2023 par écrit du maire, aucune indication d'erreur de classement de la zone.

Courrier de l'avocat demandant au maire de reconsidérer sa position. A nouveau refus et toujours aucune indication d'une possible erreur de classement de la zone.

L'avocat a déposé un recours au tribunal administratif.

J'ai vendue une parcelle le 18 décembre 2022  
à monsieur CORNIET CHRISTOPHE un nouveau  
certificat ~~de~~ d'urbanisme a été délivré.  
classé en A+UC aucune mention  
d'erreur de classement n'est mentionnée

Je demande que le classement de cette  
parcelle ZA 167 ne soit pas modifié

M<sup>me</sup> FAURE FRANCIS

6. route nationale

59744 WARGNIES LE PETIT